RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

L'INPI a détecté une pièce justificative

et a procédé à son retrait dans le document.

CESSION DE PARTS

ENTRE LES SOUSSIGNES :

Monsieur Nicolas MARSICANO né à METZ le 12 octobre 1961

Célibataire, demeurant à 57160 MOULINS LES -METZ, Résidence Molène 39 B Route de Jouy

D'UNE PART

La société :

SAIDANI INVEST SAS
Société par actions simplifié au capital de 1 000 euros
Siège social : 57070 METZ, 2 Impasse de la Baronète
En cours d'immatriculation au RCS de METZ

Représentée par Monsieur Thomas LAMARCHE, agissant en qualité de président de ladite société ;

D'AUTRE PART

IL A ETE EXPOSE ET CONVENU CE QUI SUIT :

EXPOSE

Il a été constitué le 10 mai 2013 une société dont les caractéristiques principales sont les suivantes :

Dénomination sociale : ABC CONTROLE SARL.

Capital social : Le capital social est de 10 000 €. Il est divisé en 1 000 parts égales de 10 euros chacune, intégralement libérées, souscrites en totalité par les associés et attribuées à chacun d'eux ainsi qu'il suit :

- LAMARCHE THIRIET INVESTISSEMENTS SERVICES S.A.R.L.
 à concurrence de 730 parts numéros 1 à 100 ci — 100 parts
- Monsieur Nicolas MARSICANO
 à concurrence de 150 parts numéros 101 à 250 ci — 150 parts
- Monsieur Dominique WEISE
 à concurrence de 150 parts numéros 251 à 400 ci — 150 parts
- Monsieur Thomas LAMARCHE
 à concurrence de 300 parts numéros 401 à 700 ci — 300 parts

TL NV

- Madame Julie LAMARCHE
 à concurrence de 300 parts numéros 701 à 1000 ci 300 parts

Total égal au nombre de parts composant le capital social, ci 1 000 parts

Siège social : 57070 METZ, 9 rue des CHARPENTIERS.

Immatriculation : 792 901 498 RCS METZ.

Objet social : la société a pour objet, tant sur le territoire de la République Française que sur les territoires des états étrangers :

- Contrôle technique des véhicules à moteur

CECI EXPOSE, IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT :

CESSION

Monsieur Nicolas MARSICANO cède et transporte, sous toutes garanties ordinaires de fait et de droit à la société SAIDANI INVEST SAS pour laquelle Monsieur Thomas LAMARCHE accepte, cent cinquante (150) parts sociales de la société «ABC CONTROLE SARL» numérotées 101 à 250.

Les parts cédées ne font l'objet d'aucun engagement ou procédure venant interdire, affecter ou restreindre leur libre disposition ; elles sont, en particulier, libres de tout nantissement, gage ou autre sûreté, droit ou réclamation de tiers.

CONDITIONS

Le cessionnaire sera propriétaire des parts cédées à compter de ce jour. Il en aura ainsi la jouissance par la perception de tous dividendes ou distribution de réserves en découlant décidés à compter de ce jour. Il sera subrogé dans tous les droits et obligations attachés à ces parts.

Le cessionnaire déclare avoir pu obtenir les éléments nécessaires à son information sur la situation tant active que passive de la société «ABC CONTROLE SARL » et déclare, pour les parts sociales achetées, renoncer à demander au vendeur quelle que garantie que ce soit quant à la valeur des parts ou la situation de la société.

Le cédant déclare ne pas être caution et n'avoir donné aucune sûreté en garantie des dettes de la société «ABC CONTROLE SARL ».

PRIX

La cession de 150 parts «ABC CONTROLE SARL » par Monsieur Nicolas MARSICANO à la société SAIDANI INVEST SAS est consentie moyennant le prix global de 70.000 euros.

Ce prix est payé comptant ce jour, par chèque numéro° tiré sur , ainsi que le cédant le reconnaît et consent au cessionnaire bonne et valable quittance.

DONT QUITTANCE

TL DN

AGREMENT

La cession de parts consentie ci-dessus a été agréée par décision des associés du 16 Décembre 2024.

ENREGISTREMENT - DECLARATIONS FISCALES

Pour la perception des droits d'enregistrement, il est déclaré que les parts cédées n'entrent pas dans le champ d'application des dispositions de l'article 150A bis du code général des impôts (taxation des plus-values sur cessions de droits sociaux de sociétés non cotées dont l'actif est principalement constitué d'immeubles non affectés à l'exploitation de la société) et 727 du code général des impôts (cession de droits sociaux représentatifs d'apport en nature dans les trois ans de l'apport).

Les droits d'enregistrement dus sont les suivants :

Abattement : 23 000 € X 150 / 1 000 = 3 450 €.

Base taxable : 70 000 € - 3 450 € = 66 550 €.

Droits dus : 66 550 X 3 % = 1980 €.

FORMALITES DE PUBLICITE

Un original des présentes sera remis au siège social de la société «ABC CONTROLE SARL » contre remise d'une attestation par le gérant conformément à l'article L221-14 du code de commerce.

FRAIS

Les frais et droits des présentes et ceux qui en seront la conséquence seront supportés par le cessionnaire qui s'y oblige, à l'exception des frais relatifs à la mise à jour des statuts.

[redacted]

Fait à METZ
Le 23 Décembre 2024
En six originaux

Monsieur Nicolas MARSICANO

Société SAIDANI INVEST S.A.S.
Monsieur Thomas LAMARCHE